

Pour diffusion immédiate

La Commission publie une nouvelle édition de son cadre de référence pour l'évaluation des *Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages* (PIEA)

Québec, le 10 juin 2021 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend aujourd'hui publique une troisième édition de son [Cadre d'évaluation des Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages](#). Ce cadre est destiné à l'ensemble des collèges québécois et présente les attentes de la Commission en ce qui concerne les éléments essentiels de leurs PIEA.

Le cadre d'évaluation des PIEA expose les principes directeurs qui guident la Commission dans l'évaluation de l'efficacité potentielle des PIEA ainsi que les critères retenus à cette fin. Il décrit par ailleurs les éléments essentiels de cette politique ainsi que les différents avis et jugements qui peuvent être émis au terme de l'évaluation. En publiant cette mise à jour, la Commission donne suite aux engagements pris dans sa planification stratégique afin d'assurer l'adéquation de ses documents de référence à la réalité des collèges. De plus, elle vise à harmoniser l'évaluation de l'efficacité potentielle des politiques avec l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et avec l'opération de l'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

Tel que l'indique le président, monsieur Denis Rousseau, « la nouvelle version du cadre résulte d'importants travaux de réflexion et de consultations menés auprès des collèges au cours de la dernière année. La Commission s'assure ainsi que ses évaluations soient en adéquation avec la réalité des collèges, au bénéfice des étudiants ».

Rappelons que, pour évaluer l'efficacité potentielle des politiques, la Commission examine dans quelle mesure elles répondent aux critères établis dans le cadre d'évaluation et contiennent les éléments essentiels pour leur permettre de contribuer à l'amélioration continue de la qualité. L'évaluation porte sur les documents transmis par les établissements et elle conduit à la publication d'un rapport d'évaluation.

Le cadre est disponible sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ceec.gouv.qc.ca.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à

l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*, ce qui représente à ce jour 121 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

— 30 —

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca — Téléphone : 418 646-5812